

La philatélie à la portée de tous

*Les documents officiels et
"souvenirs" philatéliques*

par Dominique Dutertre

Paris (Agence France-Presse)

Avant tout, il est particulièrement important de faire une différence entre les documents philatéliques officiels, ceux qui sont purement philatéliques, et ceux dits postaux.

Les premiers sont généralement des documents de format 21 x 29 centimètres, édités à l'occasion de la naissance d'un timbre. Depuis 1973, à chaque nouvelle émission, l'administration réalise une pièce exclusive pour le Musée postal, vendue à son profit. Elle est généralement composée d'un texte et d'illustrations se rapportant au timbre nouveau-né. Outre la reproduction de ce dernier, sur ce document "Inédit", sont collés un ou plusieurs exemplaires du timbre nouveau. Le tout est oblitéré par un cachet spécial.

De très bonne facture, l'aspect artistique (de ces documents philatéliques officiels) bénéficie des moyens et techniques de l'imprimerie française des timbres-poste. Quant aux illustrations, elles sont réalisées par les différents artistes et graveurs qui exécutent les vignettes postales.

Les documents purement philatéliques sont, quant à eux, composés de vignettes généralement fort attrayantes. Emises par des organismes officiels ou privés, leur principal rôle est de séduire les collectionneurs... Malheureusement, elles n'ont aucune utilité postale; beaucoup d'entre elles sont même inaptes à voyager. Ici encore, les oblitérations apposées sont de complaisance.

Il en est notamment de même pour les premiers jours et encarts privés, les essais de couleurs, les timbres modernes non dentelés ou, ceux qui veulent se faire passer pour des timbres-poste, etc... La majorité de ces pièces "tape-à-l'œil" ne sont pas recherchées par les vrais collectionneurs. Les initiés préfèrent de beaucoup, à juste titre, les documents typiquement postaux.

Par rapport à ceux précédemment cités, toutes les pièces (ayant une mission postale à accomplir) prennent le nom de "documents postaux". Ce sont généralement les entiers et les timbres servant effectivement aux trafics postaux. On se les procure normalement dans tous les bureaux de poste.

Au sens large du terme, les "souvenirs philatéliques" peuvent être des cartes, des blocs-feuillets, des documents, encarts et plaquettes, etc... Le plus souvent vendues dans les manifestations philatéliques dotées d'un guichet postal temporaire, les cartes-souvenirs sont en fait de simples cartes postales, dont les sujets ne correspondent généralement pas à ceux du ou des timbres qui y sont apposés. Elles bénéficient toutefois d'un cachet spécial, valable pendant toute la durée de ces expositions. Mais comme celles-ci sont de plus en plus nombreuses, les cachets proposés le sont aussi! A cause de cette abondance, les collectionneurs débutants ne savent plus différencier les cachets temporaires valables de ceux n'ayant aucun intérêt philatélique.

Un bloc-feuille peut laisser croire que l'on se trouve face à un document officiel de l'administration. Ce n'est guère le cas. N'importe qui peut faire imprimer des vignettes non postales, afin de les commercialiser.

Leur durée est plus ou moins courte, selon qu'elles se terminent en même temps que l'exposition d'une association, d'un club, etc. De grand format, mettant en valeur le timbre proposé par des illustrations attrayantes, les documents et encarts philatéliques sont parfois numérotés. Ce "procédé" peut tromper un néophyte. Il peut croire en effet que le nombre de pièces mises en vente est limité; d'où l'idée d'une plus-value. Il n'en est rien. Qu'elles soient numérotées ou non, celles-ci comportent en fait un ou des timbres oblitérés par un cachet de circonstance...

Les plaquettes-souvenirs de la poste furent commercialisées en été 1981. Dans ces documents proposés, sont réunis un ou plusieurs timbres récemment émis, accompagnés de notices descriptives. Le tout est orné d'illustrations de circonstance. Bien qu'elles révèlent dans l'ensemble un côté esthétique, ces plaquettes sont acquises trop chèrement par rapport aux timbres présentés.

En résumé, tous ces "souvenirs" se révèlent être des pièces pseudo-philatéliques. Il faut éviter leur acquisition, leur revente à un bon prix étant plus que problématique. Une seule excuse est louable : celle de vouloir aider financièrement les clubs et associations responsables des divers manifestations et salons philatéliques. En effet, ceux-ci permettent aux collectionneurs (débutants ou non) de faire plus ou moins ample connaissance avec le vaste monde de la timbrologie.